



**Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal  
Du mercredi 07 mai 2014 à 20 heures 30**

**Présents:** Olivier FONS, Jérôme FOUVET, Yoann ROTH, Charley SCEMAMA, Sylvain ARNAUD, Elodie LEFEBVRE, Alain AMIEUX, Michel GONNET, Nicole MATHONNET, Jean-Pierre JACQUIER.

**Pouvoir :** de David LE GUEN à Elodie LEFEBVRE

**Secrétaire de séance :** Charley SCEMAMA

Monsieur Le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- Réfection du logement 1 dans le bâtiment de l'école, modification du prix des travaux.
- Liste de présentation pour la commission communale des impôts directs.
- Aide financière aux Enseignes de Villar d'Arène pour une sculpture « chamois » à l'entrée du village.

Accord du conseil

**REFECTION DU LOGEMENT 1 DANS LE BATIMENT DE L'ECOLE,  
MODIFICATION DU PRIX DES TRAVAUX**

Monsieur le Maire explique au Conseil, qu'après renégociation avec le cabinet d'architecture JP PROMENT - D LAURENT, le budget prévisionnel des travaux de rénovation de l'appartement 1 du bâtiment de l'école est de 28 977.00€ HT au lieu de 36000€HT.

Il propose au Conseil de demander les subventions correspondantes et de lancer l'opération.

Accord du Conseil

**DESIGNATION D'UN DELEGUE A HAUTES-ALPES SKI DE FOND**

Monsieur le Maire informe le conseil, que suite aux nouvelles élections, il convient d'élire la personne qui va siéger à Hautes-Alpes Ski de Fond.

Le conseil municipal à l'unanimité désigne :

- Sylvain ARNAUD

## DESIGNATION DES ELUS AUX COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIANÇONNAIS

Monsieur le Maire informe le conseil, que suite aux nouvelles élections, il convient de désigner les représentants de la collectivité aux commissions communautaires de la Communauté de Commune du Briançonnais.

Monsieur le Maire présente les commissions pour lesquelles il faut choisir des représentants.

Après le vote, le conseil municipal à l'unanimité désigne :

- ***Pour la commission « Administration générale et finances »***
  - Titulaire : Olivier FONS
  - suppléant : Jérôme FOUVET
- ***Pour la commission « Développement économique et aménagement du territoire »***
  - Titulaire : Michel GONNET
  - Suppléant : Elodie LEFEBVRE
- ***Pour la commission « Technique, environnement et développement durable »***
  - Titulaire : Jérôme FOUVET
  - Suppléant : Yoann ROTH
- ***Pour la commission « Affaires sociales »***
  - Titulaire : Elodie LEFEBVRE
  - Suppléant : David LE GUEN
- ***Pour la commission « Culture et patrimoine »***
  - Titulaire : Jean-Pierre JACQUIER
  - Suppléant : Nicole MATHONNET
- ***Pour la commission «Nouvelles compétences »***
  - Titulaire : Sylvain ARNAUD
  - Suppléant : Charley SCEMAMA
- ***Pour la commission intercommunale des impôts directs***
  - Titulaires : Olivier FONS
  - Suppléants : David LE GUEN
- ***Pour le conseil d'administration de la régie intercommunale des pompes funèbres :***
  - Titulaire : Nicole MATHONNET
  - Suppléant : Michel GONNET

## REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUE PAR LES OPERATEURS DE TELECOMMUNICATIONS CORRECTION

Monsieur Le Maire explique au Conseil que dans la délibération 04/2014, les tarifs maxima prévus par le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatifs aux redevances d'occupation du domaine public ne sont pas bons. Il convient donc de rectifier les prix à savoir :

- **40€** par kilomètre et par artère en souterrain au lieu de 30€
- **53.33€** par kilomètre et par artère en aérien au lieu de 40€

- **26.66€** par m<sup>2</sup> au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (cabines notamment) au lieu de 20€

**Accord du Conseil**

### **FRAIS DE FORMATION DES ELUS EN CHARGE DE L'URBANISME**

Monsieur le Maire explique au Conseil que l'Association des Maires et Présidents de Communautés des Hautes Alpes « AMF05 » propose d'accompagner les nouveaux élus en charge des questions de l'urbanisme, en organisant une formation afin de connaître les différentes autorisations d'urbanisme et le circuit d'instruction de ces autorisations.

Cette formation à destination des élus de la commission urbanisme coûte 75€ par personne (tarif comprenant les frais d'enseignement et le repas de midi).

Monsieur Le Maire propose que Nicole MATHONNET et Michel GONNET participent à cette formation et que le coût de la formation soit prit en charge par la commune.

**Accord du conseil**

### **DECISION MODIFICATIVES**

#### **CREDITS A OUVRIR**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
20	2031	73			Frais d'études	1 794,00
66	66111				Intérêts réglés à l'échéance	3 509,20
67	673				Titres annulés (sur exercices antérieurs)	13 000,00
<b>Total</b>						<b>18 303,20</b>

#### **CREDITS A REDUIRE**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
020	020	OPFI			Dépenses imprévues	-1 794,00
022	022				Dépenses imprévues	-16 509,20
<b>Total</b>						<b>-18 303,20</b>

**Accord du Conseil**

### **RECTIFICATION DES RESTES A REALISER ET MODIFICATION DU BP 2014 DE LA COMMUNE**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que des erreurs ont eu lieu dans les reports des restes à réaliser du budget 2013 de la commune vers le budget 2014.

En effet les restes à réaliser sont élaborés par opérations restantes à finir pour l'année suivante, mais les chapitres 21 en dépenses et 13 en recettes n'avaient pas assez de crédits.

Il convient donc de rectifier ces restes à réalisés comme suit :

Restes à réaliser en dépenses : 238 940.52 € au lieu de 254 700.96 €

Restes à réaliser en recettes : 574 510.51 € au lieu de 593 917.51 €.

**Accord du Conseil**

## **CESSION DE TERRAIN AU CHALET DE CHAMOISSIERE**

Monsieur le Maire rappelle les différents courriers échangés avec Mr LOUVET et Mme JACOB, propriétaires du chalet-refuge de Chamoissière au Plan de l'Alpe.

Ils souhaitent acheter une surface d'environ 1200m<sup>2</sup> de la parcelle H21.

Monsieur Le Maire explique au Conseil que ce terrain est inaccessible en véhicule, situé à une heure de marche de la vallée et que donc les frais de géomètre seront plus conséquents (frais payés par l'acheteur). C'est pourquoi, il propose au Conseil de vendre ce terrain à 3€ le m<sup>2</sup> au lieu de 5€ le m<sup>2</sup> comme les ventes antérieures.

**Après avoir voté le conseil municipal à 10 voix pour et 1 contre accepte de vendre une surface de 1200m<sup>2</sup> de la parcelle H21 au prix de 3€ le m<sup>2</sup>.**

## **TRAVAUX SUR LE TOIT DE L'EGLISE (reprise des solins et remplacement de l'arêtier)**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il faut remplacer un arêtier du toit de l'église et reprendre les solins contre le clocher.

Les travaux ont été estimés à 2016€ TTC par l'entreprise ROUSSET Bernard

**Accord du Conseil**

## **FRONT DE NEIGE : REFECTION DU PONT**

Monsieur le Maire explique que suite à une visite sur le site des remontées mécaniques, il a été constaté que le pont qui permet de passer sur le ruisseau du Pontet au dessus de Jouvencelle, menace de s'écrouler.

Il sert de passage l'hiver pour les skieurs et l'été pour les tracteurs et randonneurs.

Il est urgent de le réparer voir même de le changer.

Il doit pouvoir supporter le poids de l'engin de déneigement et des machines agricoles.

Monsieur Le Maire propose au Conseil de demander un devis pour estimer le coût de cette opération et de demander une aide financière à l'Association Foncière Pastorale.

**Accord du Conseil**

## **RUES DU CENTRE (info : pas de délibération)**

Une réunion de chantier a eu lieu le 29 avril. La reprise des travaux est prévue mi-mai.

A suivre

## **CAMPING MUNICIPAL : INFORMATION SUR LES CANDIDATS**

Monsieur Le Maire informe le Conseil que la commune a reçu 4 candidatures pour l'accueil et la gestion du camping et une pour l'entretien.

Monsieur Le Maire explique que parmi ces candidatures, il conviendrait de retenir celles de Christelle GUIVARC'H et Jérôme MATHONNET qui sont en place depuis plusieurs années.

**Accord du Conseil**

## **LISTE DE PRESENTATION POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS.**

Monsieur le Maire informe le conseil, que suite aux nouvelles élections, il convient d'établir une liste de 12 contribuables pour la commission communale des impôts directs.

Cette commission comprend le maire ou l'adjoint délégué comme président et six commissaires titulaires et six suppléants dont un commissaire domicilié hors de la commune.

Il faut établir une liste de contribuables en nombre double. C'est avec cette liste que Monsieur le Directeur départemental des finances publiques choisit les 6 membres titulaires et les six suppléants.

**Accord du Conseil**

## **AIDE FINANCIERE AUX ENSEIGNES DE VILLAR D'ARENE POUR UNE SCULPTURE « CHAMOIS » A L'ENTREE DU VILLAGE**

Monsieur Le Maire expose le projet d'implantation d'une sculpture en bois représentant un chamois à l'entrée du Village.

Ce projet sera finalisé lors de la manifestation « Villar d'Arène en fête : jeux et traditions au Pays de la Meije » organisée par les Enseignes de Villar d'Arène.

Monsieur Le maire propose de prendre en charge le coût de l'œuvre estimée à 2000€

**Accord du Conseil**

## **DIVERS**

Monsieur Le Maire propose d'uniformiser la salle de réunion. Il pense remplacer la table et les chaises. Pour ce faire, il est possible de demander une aide financière au Conseil Régional car cette opération peut rentrer dans le développement des politiques de soutien aux projets de développement urbain durable à savoir : équipement en mobilier des locaux de la mairie.

Avant de lancer ce projet il faut vérifier le potentiel fiscal de la commune (il doit être inférieur à 700€) pour pouvoir bénéficier de l'aide du Conseil Régional.

**A suivre.**

Monsieur Le Maire informe le Conseil qu'il a rencontré Sophie FAURE et Gabriel MERLIN qui demandent une intervention pour faire cesser des troubles de voisinage qu'ils ne parviennent pas à régler.

Effectivement un poulailler mal entretenu situé sous leurs fenêtres amène des nuisances olfactives et une insalubrité publique. (Nuisances constatées).

Le Maire explique que l'on ne peut pas accepter qu'il y ait des nuisances dans la commune. Il propose de rencontrer Mme ALBERT Marie-Rose propriétaire du poulailler pour trouver une solution (déplacer le poulailler ou l'entretenir).

**A suivre**

**Jean-Pierre JACQUIER** profite de ce sujet pour informer le conseil qu'il a constaté que certaines personnes entreposaient des objets sur le communal au risque d'obstruer un passage avec les risques de sécurité que cela engendre. Il rajoute que la divagation des chiens et donc les excréments qui jonchent les rues font aussi partis des problèmes de nuisances.

Le maire rajoute que **NOUS AVONS DES DROITS MAIS NOUS AVONS AUSSI DES DEVOIRS.**

Nous ne devons pas laisser faire n'importe quoi.

Il rappelle qu'il est interdit de se servir du domaine public sans autorisation préalable.

Concernant la divagation des chiens et les excréments qui jonchent le sol, c'est un problème récurrent qu'il va falloir éradiquer.

**A suivre**

**Demande d'occupation du domaine public de Cécile MONTOLIU et Denis ALLIRAND pour la saison été 2014.**

**Accord du Conseil**

**Demande de Monsieur COUVEE** du gîte de La Brèche : Il demande l'annulation de sa taxe de séjour 2011-2012 car le gîte a connu une année difficile.

**Refus du Conseil**, un échéancier lui sera proposé.

**Hôpital de Briançon** : Monsieur Le Maire explique au Conseil qu'une motion de soutien au Centre Hospitalier de Briançon a été adoptée à l'unanimité par le Conseil Général des Hautes-Alpes le 29 avril 2014 et par le conseil de surveillance du Centre hospitalier de Briançon le 30 avril 2014.

Il propose au Conseil de l'adopter.

**Accord unanime**

**Courrier de Marie-Cécile ALBERT** qui demande qu'une information soit faite concernant la piste de ski de fond.

Cette piste n'est pas un chemin de promenade. Ce sont des terrains exploités l'été. Il ne faut pas piétiner la piste, il faut respecter les surfaces afin que l'herbe puisse pousser. Il est donc interdit d'entrer dans ces propriétés qui sont des prés de fauches réservés aux professionnels dès la fin du ski de fond et jusqu'à la fin des fauches.

Elle signale aussi qu'un propriétaire a labouré un terrain qu'elle loue à l'AFP. Ceci est complètement illégal, c'est une infraction, il y a une procédure à suivre.

**L'AFP est saisie du problème.**

**Courrier de Mr FAURE Yves** qui s'oppose au passage de sa parcelle pour l'itinéraire VTT que nous envisageons.

**Le courrier sera adressé à Mr BAUDIN en charge de ce dossier.**

**Compte rendu** de la réunion avec l'Université Joseph Fourier concernant la rénovation du chalet Mirande. **Le Conseil approuve.**

**Alain AMIEUX** intervient pour signaler que la route d'Arsine a besoin d'être entretenue. Il y a surélévation d'une plaque d'égout ce qui peut être dangereux pour le passage des véhicules sans oublier les différents trous qu'il faut combler.

**A suivre.**

**Alain AMIEUX** demande s'il est possible de couper les frênes qui poussent dans le cimetière car ils endommagent les murs et les tombes.

Il sera fait un courrier aux personnes concernées afin de prendre les dispositions nécessaires pour les frênes.

Le règlement sera aussi repris pour y inclure l'interdiction de planter des arbres.

**A suivre.**

**Col du Lautaret** : une demande est à étudier pour la mise en place d'un compteur EDF pour les commerçants ambulants. Un rendez-vous avec EDF est fixé au 12 mai.

**A suivre.**

**LE CLUB DES SPORTS** nous informe que le Trophée de la Meije est annulé cette année faute de moyens financiers.

**Le Conseil** déplore le fait d'être prévenu aussi tard, des solutions auraient pu être trouvées.

**Sylvain ARNAUD**, avec la commission tourisme, propose un projet : course/alpinisme l'été et ski/alpinisme l'hiver si possible. Une rencontre avec les guides et les moniteurs a eu lieu et ils sont favorables.

**Le projet est en cours**, il faut voir si le Club des Sports veut s'investir dans ce projet.

**Jérôme FOUVET** demande que :

- Le parking du Col du Lautaret bénéficie d'un entretien cette année. **Une demande sera faite au Conseil Général.**

- Les poubelles soient déplacées. **Une demande sera faite à la CCB.**

**Jérôme FOUVET expose la demande du café de la ferme** : un enrobé de couleur pour délimiter la terrasse du café.

**A suivre**

**Elodie LEFEBVRE** a fait le règlement d'occupation pour la salle des Jouvencelles et une convention est à l'étude pour que tous les bâtiments communaux aient un suivi et un bon entretien.

**Elodie LEFEBVRE** informe le conseil que l'hélicoptère pour le Tour de France doit se poser sur le chemin de champ Routard.

Une occasion pour bénéficier de publicité.

**A suivre.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30

Le Maire

le secrétaire de séance